



Paris, 22 janvier 2019

A tous les enseignants de droit public des établissements Cneap,

Vendredi 18 janvier 2019, vous avez dû recevoir un courrier de la part du Président du Cneap, François PALIARD.

Ce courrier vous confirme ce que nous avons déjà communiqué, à savoir la suppression de 30 emplois pour la rentrée 2019 pour tous les établissements d'enseignement agricole privés.

Les organisations syndicales ont dénoncé à plusieurs reprises cette réduction du nombre d'emplois et elles avaient appelé à une mobilisation le 12 novembre 2018. Ces pertes de postes vont encore dégrader les conditions de travail des enseignants et certains vont même perdre leur emploi.

Dans ce courrier, le Cneap annonce qu'il « déclenche un mouvement de protestation administrative » dont l'objectif est d'entraver le mouvement de l'emploi en refusant d'enregistrer dans Phoenix les demandes de principe et de les transmettre à la Draaf.

Les organisations syndicales regrettent cette décision qui va inévitablement pénaliser les enseignants voulant muter ou changer de situation administrative.

Or, il s'agit d'une différence d'appréciation entre le ministère et le Cneap sur la Dotation globale Horaire (DGH).

Les organisations syndicales demandent au Cneap de renoncer à cette opération et sollicitent la tenue une réunion de travail tripartite : ministère, fédérations et organisations syndicales sur les modes de calcul et d'affectation de la DGH.